

Monts du  
Lyonnais  
Communauté  
de communes

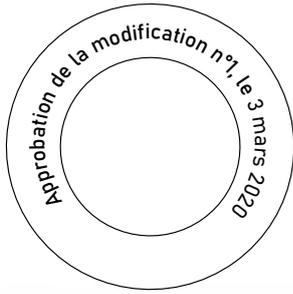


Schéma de cohérence territoriale

**Projet d'aménagement  
et de développement durables**





## S o m m a i r e

1. LE ROLE DU PADD DANS LE SCOT ET ARTICULATION AVEC LE DOO ET LE CHAPITRE COMMUN DE L'INTER-SCOT	4
2. LE SCOT DES MONTS DU LYONNAIS : POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	5
3. LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DES MONTS DU LYONNAIS	6
AXE 1 : CONFORTER LE CARACTERE RURAL DU TERRITOIRE, LES SOLIDARITES TERRITORIALES ET LA QUALITE DE VIE	6
1.1. Renforcer l'armature territoriale et la structure paysagère, garantes du fonctionnement économique et social des Monts du Lyonnais	7
1.2. Renforcer la qualité de vie pour tous	8
1.3. Diversifier les modes de déplacements et qualifier les espaces publics	9
AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET L'EMPLOI	12
2.1. Mettre en œuvre une stratégie commune de développement économique garante de l'attractivité du territoire et de son équilibre spatial	13
2.2. Maintenir et dynamiser un tissu d'activités commerciales, artisanales et de services de proximité	14
2.3. Garantir à l'agriculture les espaces nécessaires à son développement, son renouvellement et son adaptation	14
2.4. Affirmer le tourisme en tant que composante économique du territoire	15
AXE 3 : MENAGER LE CAPITAL ENVIRONNEMENTAL DES MONTS DU LYONNAIS, REONDRE AU DEFI ENERGETIQUE ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	18
3.1. Répondre au défi énergétique et au changement climatique en économisant les ressources et en développant les énergies renouvelables.	19
3.2. Préserver les ressources et prévenir les risques et nuisances	20
3.3. Mieux connaître et reconnaître la biodiversité quotidienne et la richesse des milieux naturels pour les préserver.	22
4. CARTE DE SYNTHESE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES	24
5. ARTICULATION DU SCOT AVEC LE CHAPITRE COMMUN DE L'INTER-SCOT	27

# Le rôle du Padd dans le Scot et articulation avec le Doo

Le Padd est un document non opposable, qui présente la vision politique du Schéma de Cohérence Territoriale. Il exprime la « philosophie » générale et les ambitions du projet de territoire.

Pour cela, il fixe les objectifs stratégiques des politiques publiques « d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. » (Article L.141-4 du Code de l'Urbanisme).

Le Padd est un projet politique prospectif, définissant des orientations générales stratégiques. Il se veut « accessible » au plus grand nombre. Construit à partir des conclusions du diagnostic territorial, de l'état initial de l'environnement, des scénarios de développement, et des possibilités d'évolution du territoire, le Padd constitue la base du projet, sur laquelle sera établi le Doo.

En effet, c'est dans le Doo que sont inscrits la traduction spatiale, qualitative et quantitative des orientations du Padd, la définition des principes de la politique d'urbanisme et de l'aménagement, les règles communes. Le Doo, rassemble l'ensemble des prescriptions et recommandations; il constitue l'indispensable relai réglementaire permettant la mise en œuvre du Padd.

Le Padd des Monts du Lyonnais affirme les grands choix stratégiques garants d'un développement durable ; c'est à dire faisant de l'économique, du social et de l'environnemental, un tout cohérent. Bâti à l'échelle intercommunautaire, le projet de territoire fonde la cohérence d'ensemble des politiques publiques au profit d'un développement équilibré.

Les grands principes suivants ont guidé l'élaboration du projet de territoire et garantissent sa durabilité :

- la gestion économe et équilibrée de l'espace (naturel, urbanisé, agricole et forestier) ;
- le principe de diversité des fonctions et de mixité sociale ;
- le respect de l'environnement (préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol et des écosystèmes...);
- la cohérence des politiques publiques sectorielles entre elles et à l'échelle des Monts du Lyonnais.

# Le Scot des Monts du Lyonnais : pour un développement durable du territoire

Le projet de territoire des Monts du Lyonnais est le fruit d'un travail collectif de réflexion et de débats menés conjointement par le syndicat porteur du Scot et le Syndicat Intercommunautaire des Monts du Lyonnais, le Simoly. Cette mutualisation des réflexions s'est opérée dans le cadre d'une révision simultanée de la Charte du territoire à la démarche d'élaboration du Padd du Scot. Ainsi, le Padd du Scot prend racine dans un projet de territoire partagé par les élus locaux de la communauté de communes des Monts du Lyonnais.

De plus, le syndicat mixte du Scot, partie prenante de la démarche inter-Scot, décide d'inscrire son projet de territoire en cohérence avec les orientations du chapitre commun de l'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise (cf. chapitre 5).

Compte-tenu des éléments de diagnostic, des réflexions prospectives et du contexte métropolitain, les élus ont identifié les grandes qualités des Monts du Lyonnais qu'il s'agit de conforter pour préserver les équilibres et les forces du territoire :

> Un territoire rural, de solidarités et d'échanges, tant sur le plan économique que social.

Les Monts du Lyonnais s'identifient par un caractère rural où le contact humain est important. Le maintien des écoles et des commerces de proximité, ainsi que le soutien aux activités associatives sont au cœur du projet pour préserver les liens sociaux et le dynamisme des villages.

L'armature urbaine des Monts du Lyonnais fait émerger des bourgs au rayonnement intercommunal. Il s'agit de Saint-Martin-en-Haut, Saint-Symphorien-sur-Coise, Saint-Laurent-de-Chamousset et Sainte-Foy-l'Argentière. Les élus souhaitent maintenir l'armature urbaine du territoire caractérisée par une faible hiérarchisation des communes et un bon équilibre de fonctionnement et de répartition spatiale entre les quatre bourgs et les vingt huit villages.

> Un territoire actif et vivant, alliant préservation environnementale et patrimoniale et innovations productives et sociales.

Par la croissance de l'emploi, les élus veulent maintenir la vitalité du territoire, qui ne doit en aucun cas devenir un espace exclusivement résidentiel, autrement dit "dortoir". Ce développement doit se faire sans compromettre l'identité des Monts du Lyonnais. La préservation de la structure paysagère et de la biodiversité est donc importante.

L'agriculture est une activité primordiale pour les Monts du Lyonnais car elle allie la préservation du cadre de vie et le maintien de la vitalité des villages. Le Scot veillera à conforter le dynamisme de l'activité agricole qui est une force du territoire.

Pour y parvenir et construire le projet, trois axes d'intervention prioritaires ont été identifiés :



# Le Projet d'aménagement et de développement durables des Monts du Lyonnais

## AXE 1

Conforter le caractère rural du territoire, les solidarités territoriales et la qualité du cadre de vie en maîtrisant l'accueil démographique

Les élus du Scot, à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), décident d'accompagner les dynamiques démographiques et résidentielles pour préserver l'identité rurale des Monts du Lyonnais et maintenir la « qualité du cadre de vie » du territoire. Deux aspects influent sur cette qualité :

- la diversité de choix possibles, au sein du territoire du Scot, en matière d'habitat, de travail, de consommation et de déplacement ;
- la capacité des acteurs de la vie locale des Monts du Lyonnais, habitants, entrepreneurs, salariés, artisans, administratifs, commerçants, associations... à tisser des liens d'échanges et à animer la vie des communes.

La qualité de vie est en partie perceptible dans le paysage des Monts du Lyonnais, qui est en effet un témoin du modèle de développement, économique, sociétal et environnemental du territoire. Au niveau économique, le paysage révèle l'importance de la vocation agricole, industrielle et artisanale. Au niveau sociétal, il traduit une organisation urbaine en chapelet de petits villages qui offrent un réseau de proximités d'échanges, dans un tissu bâti traditionnellement dense et ramassé. Au niveau environnemental, le paysage révèle l'importance des espaces non bâtis et une assez bonne préservation des espaces à caractère naturel.

Ainsi, les élus font le choix de conserver l'armature urbaine existante et l'équilibre entre les communes pour un territoire de solidarité et de proximité. Ce choix s'appuie sur leur ambition de :

- intensifier la vie au cœur de tous les bourgs et villages ;
- lutter contre la dévitalisation des centres, la banalisation des paysages et la pression foncière ;
- réduire les distances de déplacements quotidiens ;
- minimiser les écarts de situation sociale et économique des communes les unes par rapport aux autres.

Cette ambition se traduit selon les trois grandes orientations suivantes :

1. Conforter l'armature territoriale et la structure paysagère, garantes du fonctionnement économique et social des Monts du Lyonnais ;
2. Renforcer la qualité de vie pour tous ;
3. Diversifier les modes de déplacements et qualifier les espaces publics.



## 1.1. Conforter l'armature territoriale et la structure paysagère, garantes du fonctionnement économique et social des Monts du Lyonnais

### Objectif

Soucieux de pérenniser l'activité agricole, la structure paysagère du territoire et l'intensité de vie au cœur des communes, les élus décident de ne pas morceler davantage l'espace agricole et urbain et de concentrer l'urbanisation nouvelle dans et autour des centre-bourgs et noyau-villageois.

Les élus font le choix :

- de maîtriser la croissance démographique des communes, tant en termes de rythme (taux d'évolution) que spatialement (consommation foncière), et de renforcer la capacité d'animation des centres.
- d'affirmer la qualité des paysages urbains et ouverts de l'espace naturel et agricole, et d'affirmer la nécessité de cerner les limites urbaines des communes.

### Stratégie

Consolider les équilibres territoriaux et maintenir la vitalité de chaque entité urbaine, dans une logique de polarisation des bourgs, tout en donnant la possibilité d'un accueil de population significatif dans les villages

Les objectifs poursuivis sont :

- d'une part de pérenniser le dynamisme des villages en matière de vie locale, au-delà de la fonction résidentielle, en conservant une offre de commerces et services de proximité (pôle multiservices) associée à des implantations de locaux associatifs et publics (animation et solidarité),

- et d'autre part de consolider le rôle de pôles-relais des bourgs à l'échelle de leur bassin de proximité, en maintenant leur capacité attractive pour les emplois, commerces et services.

Le rythme de croissance démographique des communes, exprimé en croissance annuelle pour vingt années d'exercice du Scot, est déterminé selon ces deux niveaux d'armature urbaine :

- Pour les bourgs, 1,2%
- Pour les villages, 0,9%

Compte-tenu de ces ambitions, la population du territoire du SCot des Monts du Lyonnais, qui est actuellement d'environ 34 050 habitants, pourrait croître d'environ 7460 habitants d'ici 2035. Les élus du Scot font donc le choix de maîtriser la croissance démographique du territoire pour maintenir une forme d'équilibre avec la croissance des emplois du territoire.

### Réduire les habitudes de consommation foncière pour le développement des logements, nécessaires à l'accueil des nouveaux habitants

Le Scot définit dans le Doo l'enveloppe du foncier à vocation résidentielle maximum urbanisable pour les vingt prochaines années. Le projet a pour ambition de se rapprocher d'une division par deux des habitudes de consommations foncières résidentielles.

Ainsi, les élus s'approprient l'obligation du Scot de fixer un objectif de réduction de la consommation foncière pour maîtriser l'impact spatial de l'urbanisation et être exigeants en matière de formes urbaines auprès des opérateurs privés. Il s'agit également d'apporter une plus grande sécurité aux agriculteurs dans la pérennité de leur espace d'activité, le processus d'urbanisation étant dans les Monts du Lyonnais essentiellement dommageable aux espaces agricoles.

Pour ce faire, ils déterminent des objectifs de densités d'urbanisation en fonction des situations communales et des organisations urbaines.

### Programmer l'urbanisation nouvelle dans les centre-bourgs et noyau-villageois

Il s'agit de développer l'urbanisation au niveau des centres des communes et prioritairement en renouvellement et intensification du tissu existant pour favoriser leur capacité à être de véritables lieux d'animation.

L'urbanisation des hameaux est limitée à des cas très spécifiques, et est alors non prioritaire et minoritaire.

### Maîtriser la localisation des extensions urbaines

Les élus décident de construire le paysage plutôt que de le consommer et de valoriser la silhouette identitaire des villages et des bourgs, notamment sur les lignes de crêtes et dans la pente.

L'urbanisation en extension des espaces déjà urbanisés est ainsi systématiquement localisée en continuité des centre-bourg et noyau-villageois.

### Préserver de grandes coupures d'urbanisation

Les espaces situés de part et d'autres des axes routiers les plus empruntés et/ou situés sur une ligne de crête, sont soumis à une forte pression foncière pour l'urbanisation.

Or ces espaces ont plusieurs fonctions que les élus souhaitent préserver :

- un rôle de vitrine et un point d'appui pour la valorisation touristique et de la qualité de vie dans les déplacements des habitants des Monts du Lyonnais ;
- un rôle de corridors écologiques permettant le passage de la faune d'un espace à l'autre ;
- et un rôle particulièrement intéressant pour l'agriculture, du fait d'un relief globalement moins prononcé.

## 1.2. Renforcer la qualité du cadre de vie pour tous

### Objectif

Le parc de logements se spécialise au profit de propriétaires de maisons individuelles familiales. Ce parc de logements est dispersé dans l'espace. Les écarts de situation socio-économique des familles et des formes familiales se creusent. Face à ces constats, les élus ont mis en exergue l'importance de renforcer la cohésion sociale au sein de leurs communes et les liens intergénérationnels. Ils font le choix d'un territoire solidaire et de proximités.

### Stratégie

#### **Diversifier les typologies de logements**

Les élus font le choix de la mixité sociale et veulent permettre à chacun, quel que soit l'âge, les moyens financiers et la composition des ménages, de pouvoir réaliser son parcours résidentiel dans les Monts du Lyonnais. La diversification des logements, notamment de leur taille doit aussi permettre de répondre aux nouveaux besoins générés par le vieillissement de la population prévisible au cours des dix mais surtout des vingt prochaines années.

#### **Favoriser le développement de logements économes en énergies**

Les élus veulent réduire la facture énergétique des habitants en favorisant le renouvellement urbain et la compacité des constructions entre elles et en encourageant la réhabilitation des habitations.

#### **Renforcer l'intensité de vie au cœur des villages**

Pour éviter les villages « dortoir », les élus veulent renforcer l'intensité de vie dans les communes. Notamment, ils souhaitent faire des espaces publics des lieux d'aménités, c'est à dire appropriés par les habitants, de pratiques sociales et d'échanges commerçants et de services.

#### **Assurer une qualité urbaine et sociale dans les quartiers à dominante résidentielle**

Les élus favorisent la qualité urbaine et sociale dans les projets d'aménagement, par le recours à des formes urbaines plus traditionnelles où l'espace public est investi par les habitants et offre des liaisons viaires entre les quartiers.

### 1.3. Diversifier les modes de déplacements et qualifier les espaces publics

#### Objectif

Les élus sont conscients que les marges de manœuvre pour l'organisation de transport public en commun sont limitées dans un territoire rural et fortement vallonné. De plus ils sont soucieux de réduire la facture énergétique des ménages et de limiter l'impact environnemental des déplacements. C'est pourquoi, ils font le choix du territoire de la proximité.

Il s'agit :

- pour ce qui est des mouvements pendulaires (entre le domicile et le lieu de travail), de favoriser les déplacements de courtes distances et des temps de parcours réduits en apportant toutes les conditions nécessaires au développement des emplois dans les Monts du Lyonnais,
- et plus largement, d'encourager la diversification des modes de déplacements, notamment pour les mobilités au sein des communes.

#### Stratégie

##### **Développer des solutions alternatives et durables au « tout voiture individuelle »**

La stratégie consiste à soutenir et encourager toutes les alternatives aux déplacements motorisés réalisés de façon individuelle, qu'elles soient d'ordre public avec les Conseils Généraux (Ligne Expresse Départementale (LED) du Rhône, Transport A la Demande (TAD) et transport scolaire ouvert à tous) ou d'ordre para-public et privé (Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE), covoiturage...), et les modes doux (marche à pied, cyclisme, pédibus, ...).

Il s'agit également d'organiser le rabattement depuis l'ensemble du territoire vers les lignes de bus structurantes (LED) pour favoriser l'usage des transports en commun dans les déplacements vers les autres territoires métropolitains.

##### **Renforcer l'aménagement numérique et les possibilités de communications électroniques**

L'usage du haut débit doit être étendu à toutes les communes, prioritairement dans les secteurs d'activité économique mais aussi accessible pour l'ensemble des habitants, de manière à rendre possible le télétravail.

##### **Hiérarchiser le réseau routier à l'échelle des Monts du Lyonnais**

Les élus reconnaissent une vocation utilitaire aux réseaux routiers, mais aussi une vocation sociale, urbaine, paysagère et touristique ; ils y développent une approche différenciée des espaces publics.

##### **A l'échelle locale, qualifier le réseau inter quartier des communes**

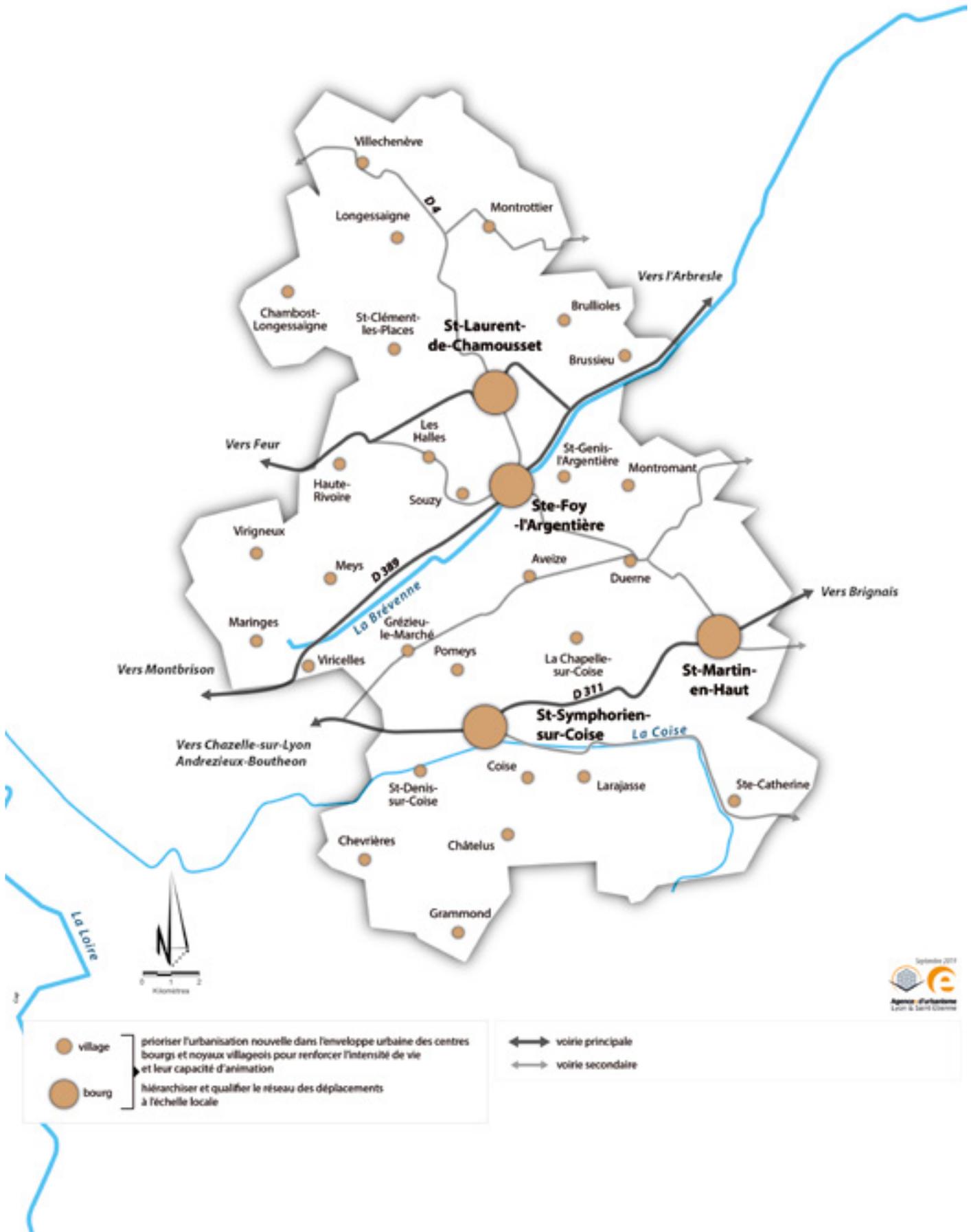
Il s'agit de développer les conditions nécessaires à la multimodalité des déplacements au sein des communes, conciliant la diversité des pratiques, et offrant des alternatives de circuits de déplacement.

##### **Traiter les entrées de village et de bourg comme des espaces à part entière sécurisés et de qualité**

Les entrées de bourg et de village sont reconnues comme des lieux seuil, de transition où la sécurité et l'image de la commune sont deux enjeux fondamentaux à traiter.



## Renforcer l'armature territoriale et promouvoir le territoire de proximité



## AXE 2

### Développer l'attractivité économique et l'emploi

Si la structure économique est caractéristique d'un territoire agricole et industriel, l'évolution des emplois entre 2006 et 2011 témoigne de l'importance des dynamiques résidentielles à caractère périurbain. La croissance de 5% des emplois, conforme à la moyenne régionale, a profité aux secteurs du tertiaire des administrations et de la construction, tandis que les emplois agricoles sont en recul. Parallèlement, la croissance des actifs habitants des Monts du Lyonnais a été de 6%.

Les élus du Scot, unanimes, font de l'emploi un enjeu majeur pour le projet de territoire du Scot. L'objectif poursuivi est de maintenir une forte corrélation entre croissance des emplois et croissance des actifs résidents, de manière à lutter contre la périurbanisation qui spécialise les territoires sur leur fonction résidentielle.

Les élus du Scot ont pour objectifs de :

- Développer l'emploi sur l'ensemble du territoire du Scot de manière à rapprocher lieu de résidence et lieu de travail et renforcer l'artisanat et l'armature commerciale des bourgs et des villages;
- Préserver le potentiel agricole du territoire dans un secteur d'activité déjà fragilisé par le contexte économique difficile ;

- Polariser l'accueil des activités productives dans des secteurs identifiés, bien desservis en transport et bien équipés en services d'accompagnement, pour rester attractifs et ne pas générer de nuisances nouvelles dans les villages en matière de trafic poids lourds, de logistique et de morcellement de l'espace agricole ;

- Soigner la qualité des implantations de l'activité en matière d'insertion paysagère, architecturale et urbaine pour maintenir la qualité du cadre de vie et renforcer le potentiel d'attractivité touristique qui constitue un axe de développement des emplois à renforcer.

Le plan d'action élaboré dans le Padd s'organise de la manière suivante :

1. Mettre en œuvre une stratégie commune de développement économique garante de l'attractivité du territoire et de son équilibre spatial
2. Maintenir et dynamiser le tissu d'activités commerciales, artisanales et de services de proximité dans les centre-bourgs et les noyau-villageois
3. Garantir à l'agriculture les espaces nécessaires à son développement, son renouvellement et son adaptation
4. Articuler le développement touristique autour de la valorisation des paysages, du patrimoine rural, industriel et agricole du territoire



## 2.1. Mettre en œuvre une stratégie commune de développement économique garante de l'attractivité du territoire et de son équilibre spatial

### Objectif

Le renforcement de l'emploi local est l'élément central du projet de développement économique du territoire. Chaque commune doit pouvoir maintenir les emplois existants et accueillir des emplois nouveaux, en créant les conditions d'attractivité nécessaires à l'implantation des activités.

Les lieux d'accueil des activités économiques sont distingués de la manière suivante :

- Les espaces agricoles à conforter pour l'activité agricole en elle-même et pour l'entretien du cadre de vie qu'elle apporte ;
- Le tissu urbain des communes, réceptacle des activités dont le fonctionnement est compatible avec une mixité des usages et notamment avec l'habitat ;
- Les zones d'activité, dont la stratégie d'organisation distingue deux catégories d'accueil :
  - o stratégiques à l'échelle du Scot avec le meilleur niveau de services et d'équipements pour accueillir l'essentiel du développement économique qui n'aura pu s'installer dans le tissu urbain ou en renouvellement de l'existant ;
  - o à enjeu communal pour accueillir, dans une zone dédiée, les activités économiques de moindre ampleur, pour l'essentiel artisanales, notamment celles non compatibles avec l'habitat.

### Stratégie

#### **Conforter les activités existantes et encourager la mobilisation des friches économiques**

Il s'agit de privilégier le renouvellement des implantations actuelles avant d'envisager des extensions, pour éviter la surconsommation foncière et la dispersion du tissu économique.

#### **Favoriser la mixité fonctionnelle, le développement des activités dans le tissu urbain**

Les activités économiques au cœur des communes, essentielles pour leur vitalité, nécessitent des conditions d'implantation favorables à la mutabilité des espaces et à une accessibilité aisée.

#### **Hiérarchiser et clarifier l'offre de zones d'activités**

Pour renforcer l'attractivité des sites, le nombre de zones d'activités doit être limité et leurs qualités différentielles explicites. Cette clarification de l'offre d'accueil nécessite un effort de hiérarchisation et de planification du foncier économique de manière coordonnée à l'échelle intercommunautaire.

#### **Développer des sites économiques de qualité, urbaine, paysagère et environnementale**

L'ensemble des implantations économiques doit être traité avec une exigence de qualité pour garantir le maintien d'un paysage identitaire propice au développement touristique et pour le bien-être des habitants. De plus, la promotion d'une économie sobre en carbone et en ressource, (énergies renouvelables, méthanisation, construction écologique, filières courtes, agriculture biologique, véhicules électriques, etc.) est un axe d'innovation durable et territorialisé qui concerne tous les secteurs d'activités et qui permettra d'anticiper les impacts du changement climatique sur l'économie.

Cette stratégie de développement économique répond aussi à l'exigence de fixer un objectif de réduction de la consommation foncière des espaces non bâtis. En effet, le principe de l'aménagement du développement économique est de consolider les sites existants en matière d'accueil des activités économiques, qu'ils soient situés en cœur de commune ou en zone d'activités. L'enveloppe foncière allouée au développement économique est définie par le Doo. Le choix des élus est de définir une enveloppe en cohérence avec les ambitions de développement de l'emploi et des activités. L'enveloppe foncière et les conditions d'utilisation de cette enveloppe, dans le temps et dans l'espace, sont encadrées par le Doo.

## 2.2. Maintenir et dynamiser un tissu d'activités commerciales, artisanales et de services de proximité dans les centre-bourgs et les noyau-villageois

### Objectif

Les élus font le choix de renforcer la capacité d'animation et de réponse aux besoins de consommation du quotidien des noyau-villageois et des centre-bourgs. Cette ambition s'inscrit en parfaite cohérence avec les objectifs de développement durable du territoire qui anticipent les besoins liés à l'évolution des habitants et qui répondent aux exigences de réduction à la fois de la consommation du foncier non bâti et des besoins de déplacements de longue distance.

Les élus optent pour le territoire de la proximité et de la solidarité, et élaborent une politique d'aménagement commercial, artisanal et de services qui vise à :

- prioriser le développement et la consolidation des centre-bourgs et des noyau-villageois (à savoir l'enveloppe urbaine principale définies par les documents d'aménagement local) ;
- contenir le développement des secteurs de commerce et d'artisanat périphériques aux seuls sites existants, au contact des bourgs.

### Stratégie

Créer les conditions foncières, d'accessibilité, de stationnement et de fonctionnement logistique favorables au maintien et/ou au développement des commerces et de l'artisanat au cœur des centres bourgs et des noyaux villageois.

#### **Renforcer la lisibilité de l'offre commerciale et de services au cœur des communes.**

Limiter le développement des implantations commerciales en dehors des centres aux seuls sites existants.

## 2.3. Garantir à l'agriculture les espaces nécessaires à son développement, son renouvellement et son adaptation

### Objectif

Les élus se donnent deux objectifs pour répondre aux enjeux de préservation de l'activité agricole :

- assurer des conditions d'exploitation favorables à même de pérenniser une population agricole dynamique,
- accompagner l'adaptation de l'agriculture aux changements structurels et conjoncturels.

### Stratégie

#### **Garantir à long terme la pérennité d'un potentiel foncier agricole cohérent et homogène, constitutif de l'identité du territoire**

Le foncier agricole est protégé par l'engagement des communes en matière de consommations foncières et en priorisant le développement urbain et économique en renouvellement de l'existant ou à défaut lors d'une extension en concertation avec le monde agricole.

#### **Assurer l'exploitation agricole et ses bâtiments par une maîtrise des développements urbains avoisinants**

Pour garantir de bonnes conditions de travail et de transmission des exploitations, les sièges et bâtiments agricoles ne doivent pas être progressivement intégrés au tissu urbain. Il s'agit de ne pas compromettre l'évolutivité des bâtiments agricoles et les investissements.

## 2.4. Affirmer le tourisme en tant que composante économique du territoire tout en développant le potentiel récréatif pour les habitants

### Intégrer le développement de l'activité agricole dans son contexte paysager et environnemental

L'activité agricole est affirmée comme une identité forte du patrimoine paysager des Monts du Lyonnais, qui contribue à la qualité environnementale, notamment par sa structure bocagère propice à la préservation de la biodiversité.

### Renforcer le dialogue entre projets urbains et projets agricoles au service du projet de territoire

Ce dialogue doit permettre une meilleure prise en compte de l'économie agricole globale du territoire.

#### Objectif

L'activité économique liée au tourisme contribue à la promotion de l'image de marque du territoire et constitue un potentiel d'emplois relativement important.

Les élus décident d'ancrer le développement du tourisme dans les qualités intrinsèques du territoire c'est à dire à la valorisation des paysages, des bourgs et des villages.

Le développement du tourisme est organisé autant au profit des habitants qu'aux urbains des agglomérations de la métropole en recherche d'authenticité. Il est ainsi basé sur la valorisation du bien-être social, l'échelle humaine et la qualité du cadre de vie des Monts du Lyonnais.

#### Stratégie

### Valoriser la singularité des paysages des Monts du Lyonnais

Les routes et les sentiers constituent des vecteurs de lisibilité des paysages essentiels et offrent des points et cônes de vue au-delà des limites communales. D'autres sites, plus ponctuels présentent aussi des enjeux de perception paysagère forts.

### Renforcer et mettre en valeur l'offre touristique

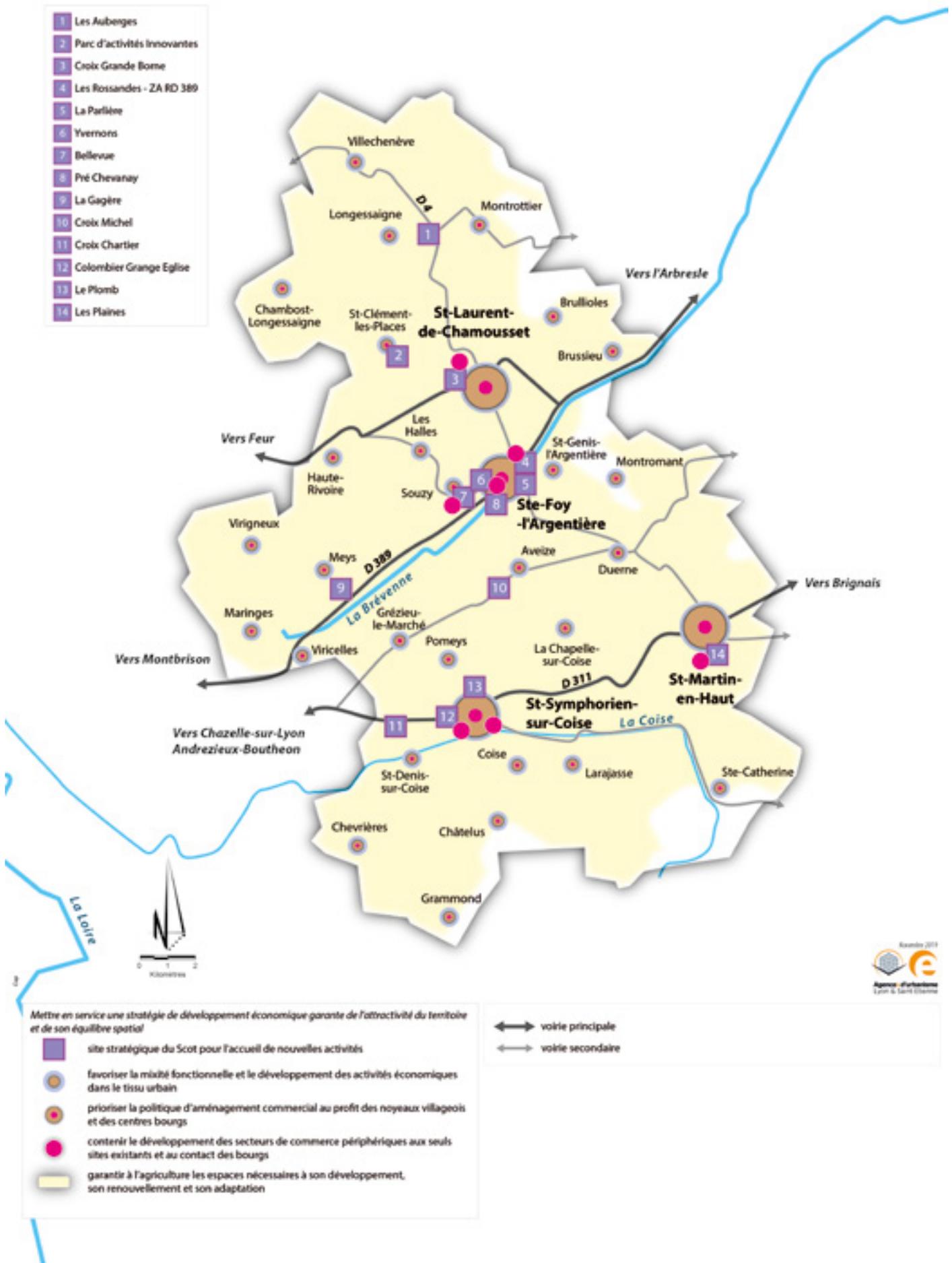
Les villages et les bourgs constituent de véritables réservoirs patrimoniaux de qualité, tant sur le plan du bâti traditionnel et industriel que sur le plan des espaces récréatifs, de loisirs et de jardinage. Les circuits de promenade dans les cœurs des communes et en lien avec les espaces alentours contribuent pleinement à l'offre touristique et doivent à ce titre être renforcés.

### Développer et diversifier l'offre d'hébergement

Les élus souhaitent que l'offre d'hébergement touristique valorise prioritairement le patrimoine bâti et contribuent ainsi à l'animation des centres urbains. En dehors du tissu urbain, les Unités Touristiques Nouvelles permettent un accueil alternatif et original par rapport à l'hôtellerie traditionnelle, qu'il convient toutefois d'encadrer.



## Développer l'attractivité économique et l'emploi



## AXE 3

### Ménager le capital environnemental des Monts du Lyonnais, répondre au défi énergétique et au changement climatique

Les Monts du Lyonnais présentent un capital environnemental riche d'espaces agricoles et naturels, et d'un paysage rural qui contribuent pleinement à la qualité du cadre de vie pour les habitants. La croissance accélérée du développement résidentiel et économique, notamment depuis les années 2000 a tendance à fragiliser ponctuellement ce patrimoine environnemental. Une certaine pression s'exerce sur les milieux naturels et agricoles, sur les ressources, alors même qu'une nouvelle donne climatique risque de modifier radicalement notre façon de vivre.

Les élus qui font le choix d'accompagner la croissance démographique dans les Monts du Lyonnais par l'élaboration d'un projet exigeant en matière de développements résidentiel et économique, intègrent dans leur projet, l'enjeu de préservation du capital environnemental, de sobriété énergétique dans un contexte de changement climatique.

Les objectifs poursuivis sont multiples :

- valoriser et maintenir le caractère rural du territoire ;
- promouvoir des paysages de qualité témoins de l'identité des Monts du Lyonnais ;
- préserver les espaces agricoles et naturels, les trames verte et bleue ;
- prendre en compte les risques et ménager les ressources pour offrir un territoire de qualité aux générations futures.

La réponse apportée à ces objectifs s'organise en trois actions stratégiques :

1. Répondre au défi énergétique et au changement climatique en économisant les ressources et en développant les énergies renouvelables.
2. Préserver les ressources et prévenir les risques et nuisances.
3. Mieux connaître et reconnaître la biodiversité quotidienne et la richesse des milieux naturels pour les préserver.



### 3.1. Répondre au défi énergétique et au changement climatique en économisant les ressources et en développant les énergies renouvelables.

#### Objectif

À l'horizon 2050, deux éléments risquent d'impacter fortement le territoire du SCOT des Monts du Lyonnais :

- le renchérissement des énergies fossiles, avec des charges liées au chauffage et aux déplacements, qui vont augmenter pour les ménages, mais aussi pour les collectivités et les activités économiques (industrie, artisanat, agriculture) ;
- le changement climatique, avec une augmentation potentielle de plus de 3°C d'ici 2050, et des conséquences en termes de santé publique et d'accroissement de risques naturels; la ressource en eau davantage mise sous pression en période sèche pour les usages humains mais aussi pour les activités économiques hydro-dépendantes.

En cohérence avec les objectifs et les orientations du SRCAE, les élus considèrent que les enjeux de gestion économe des ressources, du défi énergétique et du changement climatique sont à prendre en compte de manière transversale dans le projet de territoire. Ils s'inscrivent ainsi dans les démarches de Plan Climat et TEPOS du SIMOLY en visant la promotion d'un projet de développement économe en énergie, favorisant les énergies renouvelables et limitant les émissions de gaz à effet de serre afin d'atténuer les effets et de s'adapter au changement climatique.

#### Stratégie

**Favoriser le renouvellement urbain et la compacité des constructions, moins énergivores, et limiter l'étalement urbain**

**Encourager la réhabilitation des constructions et produire des constructions plus économes en consommation d'énergie et de ressources en eau** (habitat groupé, politique de réhabilitation thermique du parc de logements existants, éco-quartiers...)

**Intégrer aux projets d'aménagement et de construction, des aménagements urbains facilitant l'usage des modes actifs de déplacements** (cheminements piétons, voies cyclables, pédibus ...)

**Encourager la modification des comportements individuels pour une plus grande sobriété énergétique**

Il s'agit essentiellement de sensibilisation, de communication pour modifier les comportements en éclairant différemment, en chauffant moins, en n'utilisant pas systématiquement sa voiture...

**Développer les énergies renouvelables**

Il s'agit de favoriser toute initiative de développement des énergies renouvelables afin d'atteindre l'objectif TEPOS d'un mix énergétique varié.

## 3.2. Préserver les ressources et prévenir les risques et nuisances

### Objectif

Conscients que toute urbanisation, de terrain agricole ou naturel, l'est irrémédiablement, et qu'elle engendre des pressions nouvelles sur les ressources (principalement sol et eau), et des nuisances nouvelles (pollution et déchets), les élus élaborent un projet ambitieux en matière de maîtrise qualitative et quantitative de l'urbanisation.

L'eau est une ressource collective qui doit être appréhendée avec attention à toutes les étapes de son parcours. Le territoire du Scot étant en tête de bassins versants, la protection de cette ressource est enjeu majeur.

De plus, au-delà de la limitation de l'imperméabilisation, la question des pollutions du sol est prise en compte pour une meilleure veille des sites dégradés ou à risque et une meilleure prise en compte en amont des projets urbains.

L'enjeu de préservation des ressources et de prévention des risques et nuisances relève du développement durable et doit trouver des réponses opérationnelles dès aujourd'hui pour préserver l'avenir. C'est pourquoi, les élus ont souhaité élaborer le Scot et cadrer le développement du territoire et notamment de son urbanisation.

### Stratégie

#### Réduire la consommation de la ressource foncière dans les pratiques d'urbanisation

Le projet de Scot dans son ensemble vise à atteindre cet objectif. Pour mémoire, le scénario du fil de l'eau estime à environ 800 ha la consommation foncière potentielle des espaces agricoles sur 20 ans.

Protéger la ressource en eau et en promouvoir une gestion durable, en quantité et en qualité

Les élus, soucieux d'un développement équilibré des différentes fonctions (résidentielles, agricoles, économiques, loisirs...) du territoire, encouragent une gestion durable de l'eau, quantitative et qualitative. En cela, le développement des Monts du Lyonnais sera compatible avec les orientations des SDAGE Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse, et surtout du SAGE Loire en Rhône-Alpes en matière de protection des zones humides et des têtes de bassin versant, de conditions de prélèvements et de nouvelle importation en eau potable, de réduction du débit et de la charge des rejets d'eaux pluviales et d'adéquation besoins/ressource. Le développement territorial se fera en tenant compte de la protection de la qualité des eaux et du partage de la ressource (satisfaction des besoins des milieux et des usages). Aussi, les élus ont souhaité disposer d'un schéma stratégique d'AEP et d'assainissement visant à ajuster la potentialité et le projet de développement avec la disponibilité et la capacité des ressources en eau mobilisables, la sensibilité des milieux.

#### Optimiser la gestion durable des déchets

Les élus veulent agir sur la gestion durable des déchets en favorisant la réduction de la quantité de déchets produite dans le territoire. En cela, Le Scot des Monts du Lyonnais s'inscrit sur cette thématique dans la droite ligne des orientations travaillées par :

- les Plans Départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Loire et du Rhône
- la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)
- le Syndicat mixte d'étude pour le traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (SYDEMER).

#### Gérer durablement les sites d'extraction de matériaux

La présence sur le territoire de sites d'extraction de matériaux est un atout pour le territoire. Plus largement, ces carrières contribuent à la nécessaire solidarité territoriale quant à l'approvisionnement du bassin régional en matériaux de construction. Mais l'exploitation de ces sites doit se faire dans le respect de la population, des espaces naturels et agricoles. Le Scot des Monts du Lyonnais s'inscrit également sur cette thématique dans la droite ligne des orientations.

- des Schémas Départementaux des carrières de la Loire et du Rhône
- du cadre régional « matériaux et carrières » validé par les Préfets des 8 départements de la région Rhône-Alpes et qui préfigure un futur schéma régional des carrières :
- . Réduire l'exploitation des carrières en eau
- . Orienter l'exploitation des carrières et leur remise en état pour préserver les espaces agricoles à enjeux et privilégier les carrières sur des zones non agricoles ou de faible valeur agronomique
- . Favoriser un réaménagement équilibré des carrières en respectant les vocations des territoires
- . Garantir une exploitation préservant la qualité de l'environnement
- . Orienter l'exploitation des gisements de matériaux vers les secteurs de moindres enjeux environnementaux

**Intégrer la gestion des risques et des nuisances dans l'urbanisme et les projets d'aménagement**

Les Monts du Lyonnais sont soumis à peu de risques majeurs, le principal étant l'inondation. Le projet de territoire prend en compte ces risques en reprenant les éléments des procédures réalisées ou en cours (PPRI Brévenne-Turdine, carte d'aléa inondation sur la Coise et le Garon, PPRM du bassin fidésien, Plan d'Opération Interne des installations industrielles classées,...) pour éviter d'exposer les vies humaines et les biens.

Le développement durable des Monts du Lyonnais passe par la prise en compte de ces risques dans le développement de l'urbanisation, les démarches d'aménagement et par une bonne information de la population.

Il s'agit de gérer le risque en veillant à la sécurité des personnes et des biens et en réduisant la vulnérabilité des territoires par :

- des prescriptions appliquées aux projets d'aménagement
- une attention particulière à ce que l'accueil ou la relocalisation de certaines activités « à risque » s'insère de sorte à ne pas augmenter des situations de voisinage indésirables
- l'organisation préventive des collectivités territoriales
- des campagnes d'information auprès de la population.

**Concourir à préserver une bonne qualité de l'air**

Éloigné des principaux axes de communication et ne disposant pas d'industries lourdes et polluantes, le Scot des Monts du Lyonnais possède une qualité de l'air bonne qu'il est nécessaire de préserver. Toutefois, le territoire doit contribuer à améliorer la qualité globale de l'air de l'aire métropolitaine lyonnaise qui montre des problèmes au niveau de l'ozone et des particules.

### 3.3. Mieux connaître et reconnaître la biodiversité quotidienne et la richesse des milieux naturels pour les préserver

#### Objectif

Seuls environ 10% du territoire du Scot sont identifiés comme espaces naturels remarquables. Pourtant, les espaces agricoles et naturels largement présents sont autant d'éléments constitutifs du paysage, de l'identité des Monts du Lyonnais et de la biodiversité locale. Les prairies, les vallons, les zones humides, les haies, les bosquets,... demeurent peu connus malgré leurs intérêts faunistique, floristique et paysager pour le territoire.

De plus, au-delà de sites ponctuels, le fonctionnement écologique et le maintien de la biodiversité du territoire s'appuient sur la relation qu'entretiennent les sites entre eux et les échanges qui les animent.

Les élus ont pour objectifs de préserver cette richesse patrimoniale de l'environnement et les équilibres de vies (en certains lieux mais aussi en réseaux) de la faune et de la flore et des réseaux aquatiques.

#### Stratégie

##### **Protéger les réservoirs de biodiversité en tant que richesses naturelles du territoire et de ses paysages**

Il s'agit d'identifier dans cette nature omniprésente les éléments remarquables constituant le patrimoine naturel du territoire et de les protéger afin de garantir leur fonction écologique.

##### **Préserver et remettre en bon état les corridors écologiques terrestre et aquatique sur les Monts du Lyonnais et en lien avec les territoires voisins**

La richesse écologique du territoire dépend largement du maillage qui existe entre les réservoirs de biodiversité. En effet, l'isolement des milieux est le premier motif de disparition des espèces animales. Bien que le SRCE n'ait pas identifié de corridors d'enjeu régional sur le Scot, le projet a pour objectif d'identifier des zones de passage de la faune, permettant les échanges génétiques et la préservation de la biodiversité des Monts du Lyonnais.

Constitués d'espaces de «nature ordinaire», agricoles, naturels et forestiers, ces liens forment un réseau qui participe au fonctionnement écologique du territoire et à la structuration des paysages, qu'il est important de protéger. Cette protection permettra par ailleurs de préserver le paysage et l'identité rurale, y compris dans les bourgs et les villages.

A l'instar des corridors terrestres, les milieux aquatiques, les cours d'eau et les zones humides constituent un réseau écologique à part entière. Malheureusement, des obstacles tels que des seuils, des retenues collinaires empêchent une fonctionnalité homogène.

Conformément au SDAGE et au SAGE, le Scot veillera à ce que la continuité écologique amont-aval soit restaurée en préservant les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, des zones humides et des ripisylves.

##### **Préserver les espaces de nature ordinaire et promouvoir la biodiversité dans les projets d'aménagement**

Il s'agit pour le Scot de maîtriser l'extension urbaine et de soutenir des systèmes de production agricole respectueux du caractère patrimonial et rural de ces espaces. Les élus s'engagent également à créer ou recréer des espaces de nature en milieux urbanisés. Au-delà de leur contribution à la biodiversité, ils peuvent aussi remplir une fonction de gestion des eaux pluviales, sans parler de leur rôle de lieux de rencontres et de vie sociale.

Mieux connaître la biodiversité quotidienne et la richesse des milieux naturels pour les préserver



# Carte de synthèse du projet d'aménagement et de développement durables

## Renforcer l'armature territoriale et promouvoir le territoire de proximité

-  village
  -  bourg
- } prioriser l'urbanisation nouvelle dans l'enveloppe urbaine des centres bourgs et noyaux villageois pour renforcer l'intensité de vie et leur capacité d'animation  
 } hiérarchiser et qualifier le réseau des déplacements à l'échelle locale

## Mieux connaître et reconnaître la biodiversité quotidienne et la richesse des milieux naturels pour les préserver

-  protéger les réservoirs de biodiversité en tant que richesses naturelles du territoire et éléments constitutifs de la qualité et de la diversité des paysages
-  préserver et remettre en bon état les corridors écologiques pour assurer et garantir la fonctionnalité écologique du territoire et les continuités paysagères
-  valoriser le grand paysage par le maintien de grandes coupures d'urbanisation sur les axes d'échanges
-  axe vitrine à partir duquel le paysage doit être préservé et valorisé
-  voirie principale
-  voirie secondaire

## Développer l'attractivité économique et l'emploi

-  garantir à l'agriculture les espaces nécessaires à son développement, son renouvellement et son adaptation

*Mettre en service une stratégie de développement économique garante de l'attractivité du territoire et de son équilibre spatial*

-  site stratégique du Scot pour l'accueil de nouvelles activités
-  favoriser la mixité fonctionnelle et le développement des activités économiques dans le tissu urbain
-  prioriser la politique d'aménagement commercial au profit des noyaux villageois et des centres bourgs
-  contenir le développement des secteurs de commerce périphériques aux seuls sites existants et au contact des bourgs





# Articulation du Padd avec le chapitre commun de l'inter-Scot

## **Le Projet de territoire des Monts du Lyonnais prend en compte le contexte de planification de l'aire métropolitaine lyonnaise**

Les élus des Monts du Lyonnais participent à la démarche inter-Scot de construction d'une vision stratégique commune à l'échelle métropolitaine. Les treize syndicats porteurs de Scot ont souhaité reconnaître l'espace de l'aire métropolitaine lyonnaise comme un «bien commun», qui repose sur un sentiment d'appartenance partagé dans le respect des identités territoriales.

En intégrant dans le PADD ce « chapitre commun », le syndicat du Scot des Monts du Lyonnais acte le principe d'une coresponsabilité du développement et de l'aménagement durable de l'aire métropolitaine lyonnaise.

# Les objectifs métropolitains communs de l'inter-Scot

## Chiffres

### Inter-Scot

3 349 851 habitants  
966 communes  
38 EPCI  
13 Scot  
6 départements  
12 624 km<sup>2</sup>

Conscients que les dynamiques économiques et sociales se jouent aujourd'hui dans des cadres territoriaux de plus en plus vastes, que les échanges s'intensifient, et que les stratégies des entreprises et des ménages s'affranchissent des limites administratives, les élus du Syndicat mixte du Scot des Monts du Lyonnais ont pris part à la démarche inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise en 2011. Au sein de cette instance informelle coopèrent treize syndicats mixtes porteurs de Scot.

Les grands principes d'un développement harmonieux de l'aire métropolitaine sur lesquels les syndicats s'accordent, sont inscrits dans un « chapitre commun ».

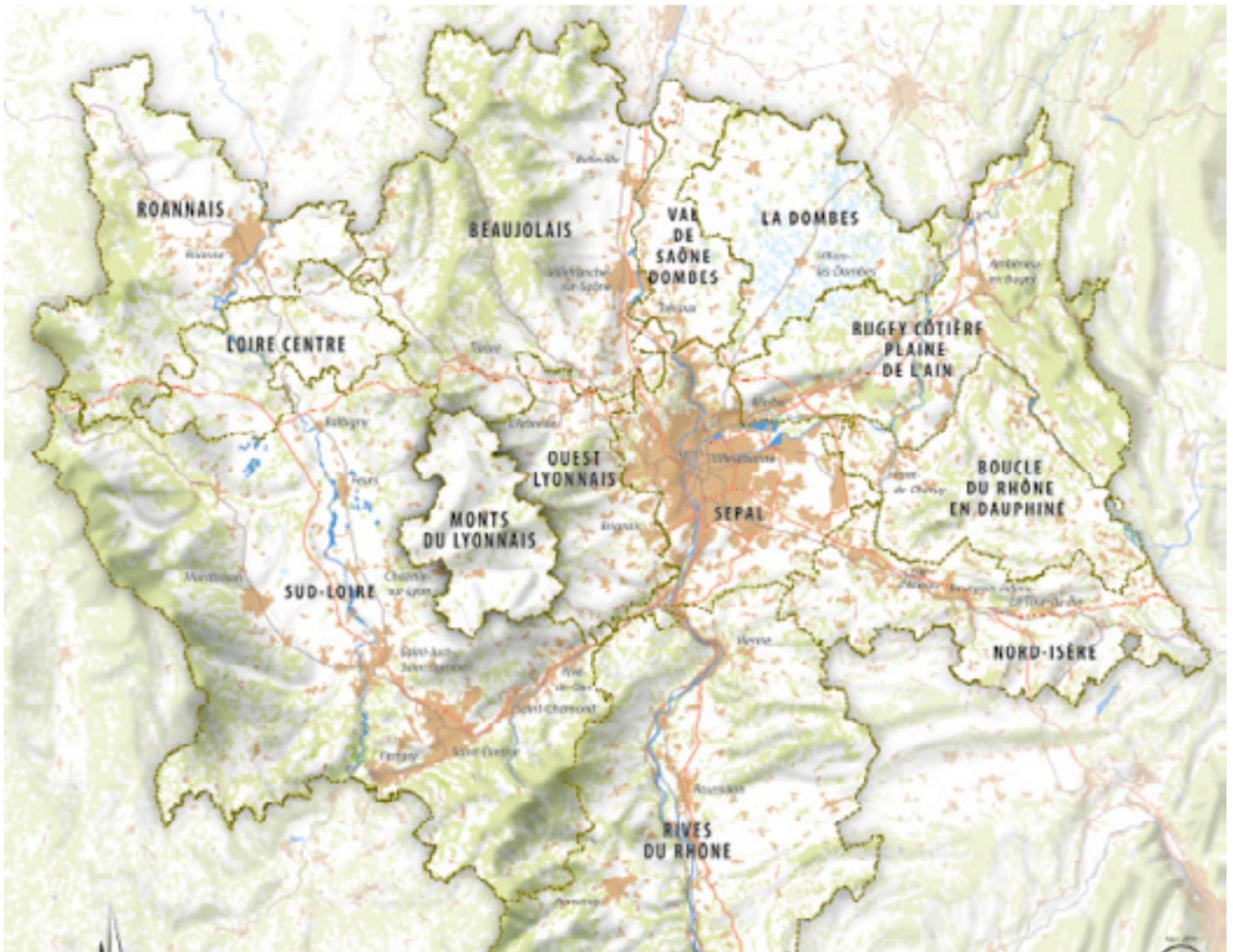
Elaboré dès 2006, celui-ci a été actualisé en 2013 pour tenir compte des évolutions institutionnelles et réglementaires et pour mieux prendre en compte la diversité des situations territoriales de plus en plus prégnante.

Les objectifs ci-après sont la traduction de cette volonté politique de faire progresser le vivre ensemble au sein de la « Maison commune métropolitaine ».

La maîtrise du développement démographique et économique des Monts du Lyonnais est aussi fondée sur la capacité des territoires voisins à organiser le développement urbain selon un modèle multipolaire et qui préserve l'identité et l'intégrité des paysages agricoles et naturels.



La géographie de l'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise



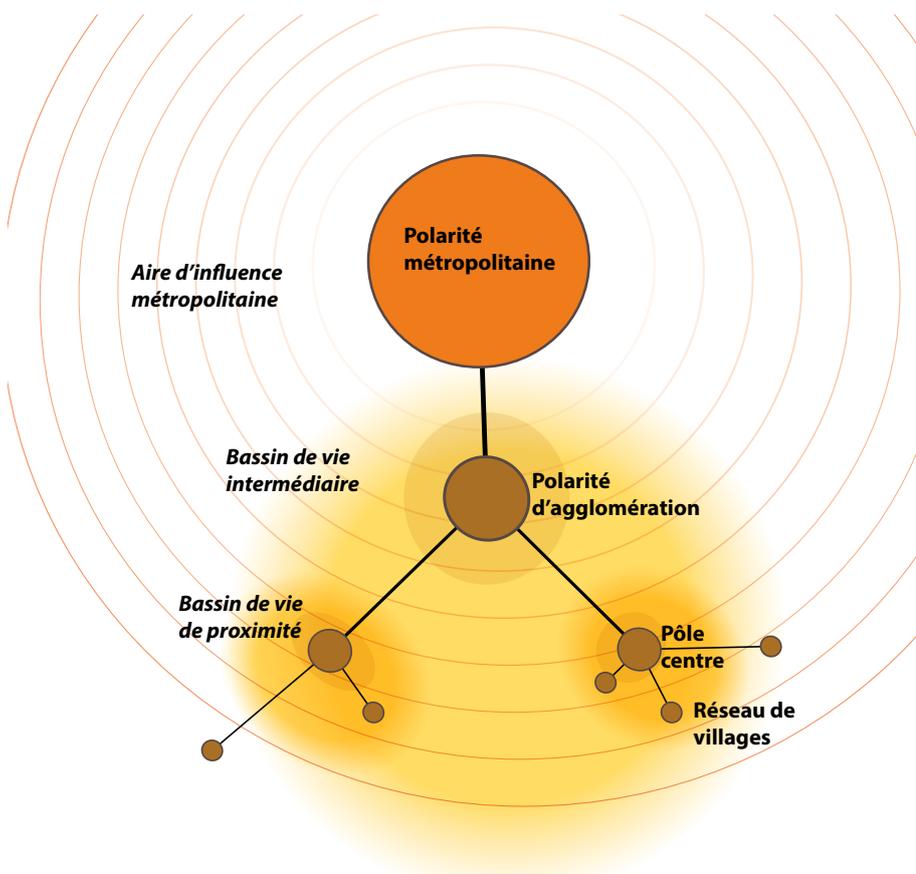
# Une aire métropolitaine accueillante et multipolaire

\* Outil de modélisation et de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves, développé par l'Insee

L'aire métropolitaine lyonnaise est démographiquement dynamique. Selon les projections Omphale\* 2010, l'aire métropolitaine lyonnaise, au sens de treize Scot, devrait accueillir entre 400 000 et 700 000 habitants supplémentaires d'ici 2040. Les objectifs figurant dans les Scot correspondent à 423 000 habitants supplémentaires hors Loire Centre. Elle atteindrait alors 3 500 000 habitants. Cette nouvelle estimation confirme celle de 2006, soit une progression de l'ordre de 15 000 habitants supplémentaires par an.

Ce chiffre n'est pas un objectif en soi. Il s'agit plutôt de réunir les conditions d'attractivité et donc de qualité de vie les plus favorables à cet accueil.

## Le principe de multipolarité



## Localiser les services à la population et les équipements structurants dans les polarités urbaines

Les élus de Scot s'accordent pour faire des polarités urbaines les lieux privilégiés d'accueil de cette population supplémentaire tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Des grandes agglomérations aux bourg-centres, ces polarités organisent des bassins de vie à différentes échelles. Elles sont bien dotées en équipements structurants, en emplois et en services à la personne. C'est le modèle de développement multipolaire.

Ce principe fondateur de l'aménagement du territoire de l'aire métropolitaine lyonnaise, qui s'oppose au modèle extensif dit de « la tâche d'huile », ne doit pas être interprété cependant comme celui de la surconcentration urbaine. Il prône l'équilibre et la proximité. Il rassemble à la fois la « ville intense » des grandes agglomérations et les territoires structurés par les bourgs et les villages dans leur capacité à assurer un développement harmonieux de l'aire métropolitaine lyonnaise.

## Développer des villes aux densités adaptées et des politiques de logement solidaires

Ce principe implique de privilégier une densité d'urbanisation adaptée au contexte urbain concerné afin d'optimiser le fonctionnement des services à la population et celui des équipements structurants, et de rendre possible des politiques de mobilité durable.

De la même manière, les élus des Scot s'entendent pour promouvoir des politiques de logement solidaires, prévoyant à l'échelle de chaque territoire la construction de logements abordables en nombre suffisant pour permettre l'accès du plus grand nombre à un logement et localisés de manière à favoriser la mixité et la diversité sociale des territoires urbains.

Le PADD des Monts du Lyonnais identifie 4 bourgs et 28 villages. En priorisant l'urbanisation sur ces quatre polarités, le Scot participe à la construction d'une aire métropolitaine multipolaire.

Le projet s'attache à maintenir un cadre de vie agréable pour les habitants et à préserver le paysage des Monts du Lyonnais. En ce sens, il est un modèle de développement harmonieux pour l'aire métropolitaine lyonnaise.

# Un fonctionnement métropolitain fondé sur des politiques de mobilité durable

## Organiser l'offre en transports à l'échelle métropolitaine

Le réseau de transports collectifs métropolitain constitue l'armature de l'organisation multipolaire et du système de mobilité durable de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Structuré autour des étoiles ferroviaires lyonnaise et stéphanoise, le réseau de transports collectifs métropolitain doit permettre aux habitants d'effectuer facilement leurs déplacements quotidiens. Augmentation des fréquences, coordination des horaires, optimisation des correspondances et tarification combinée permettront de proposer une offre lisible et performante. Cet objectif nécessite une meilleure coordination des autorités organisatrices de transports ainsi que des investissements importants fondés sur une solidarité financière élargie contribuant à la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais et à un renforcement du maillage des territoires.

## Urbaniser prioritairement dans les secteurs bien desservis par les transports collectifs

L'organisation et la montée en puissance de ce réseau de transports sont indissociables de l'ambition de croissance et de développement du territoire. Ils constituent une priorité pour les élus de Scot.

Dans les secteurs bien desservis par l'étoile ferroviaire lyonnaise, promouvoir leur usage nécessite donc de mettre l'accent sur le développement prioritaire des espaces autour des haltes et des gares du territoire. Ces espaces sont, dès aujourd'hui, pour la plupart en voie de mutation ou en cours de consolidation, permettant d'y envisager une composition urbaine plus dense et multifonctionnelle.

## Mettre en œuvre des politiques de mobilité durable et de rabattement adaptées à la diversité des territoires

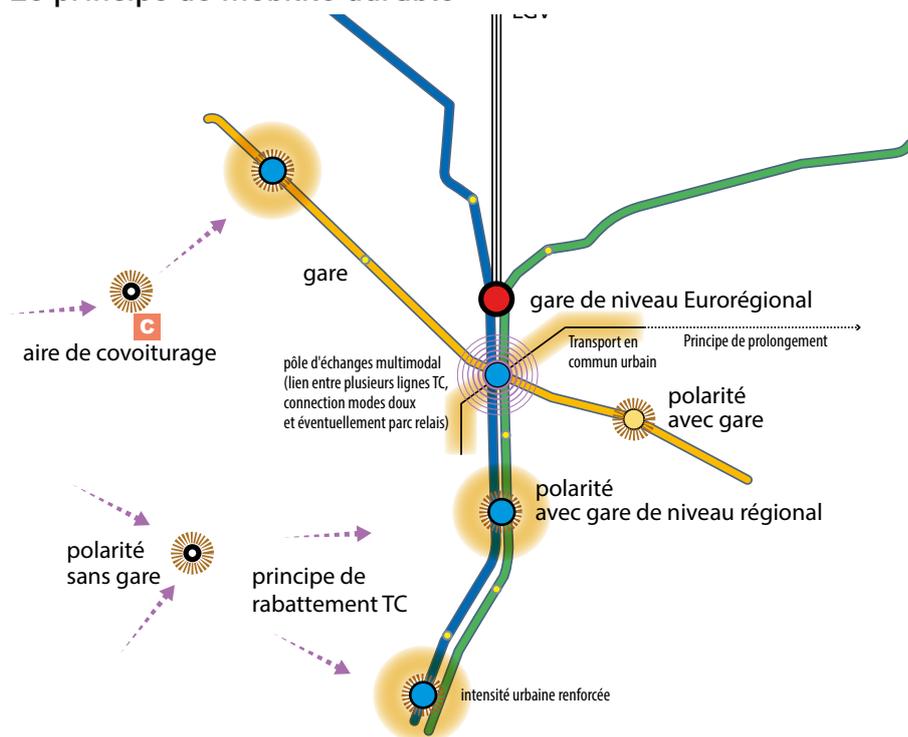
Malgré l'ampleur de sa couverture territoriale, le réseau métropolitain de transports collectifs ne saurait irriguer l'ensemble du territoire. D'importants espaces ne bénéficient pas de cette offre de transport.

Dans ces secteurs, l'objectif est de mettre en place des politiques de mobilité durable, adaptées aux territoires et jouant de tous les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

Il s'agit donc d'organiser des politiques de rabattement coordonnées permettant à tous les habitants d'accéder

au réseau de transports collectifs métropolitain ainsi qu'aux pôles urbains et aux pôles d'emplois qu'il dessert. Il faut donc concevoir des solutions innovantes, adaptées aux différents contextes locaux, pour rejoindre les principaux arrêts de transports collectifs et les gares les plus attractives. Dans ce cadre, des parcs-relais métropolitains, de taille adaptée, doivent être aménagés aux points stratégiques du réseau. Des lignes de rabattement efficaces doivent également être proposées et la pratique de la marche et l'usage du vélo pour le rabattement de proximité doivent être favorisés. Ces différentes offres de rabattement doivent être organisées de manière cohérente afin de garantir le bon usage des différents modes.

## Le principe de mobilité durable



Les Monts du Lyonnais font partie des espaces de l'aire métropolitaine non desservis par le réseau de transport en commun ferroviaire. Pour garantir aux habitants des alternatives à la voiture individuelle, les élus souhaitent promouvoir les politiques de mobilité durable, en accord avec les principes du chapitre commun. Les lignes de cars « express » desservant certaines communes ont, par exemple, vocation à rayonner sur les villages alentours. D'autres solutions comme le covoiturage et le transport à la demande sont encouragées. Ces alternatives sont adaptées au réseau villageois des Monts du Lyonnais, qui ne permet pas toujours de justifier des créations supplémentaires de lignes de cars régulières.

# Un développement économique fondé sur la complémentarité des territoires

## Rendre lisibles et complémentaires les sites de développement métropolitains

Deuxième pôle économique français, l'aire métropolitaine lyonnaise dispose de nombreux atouts pour s'imposer à l'échelle nationale et européenne. L'organisation multipolaire est l'une des clefs de cette réussite en lui permettant d'atteindre une taille critique tout en évitant les effets de thrombose.

Le développement spécifique d'une trentaine de sites d'excellence (les sites économiques métropolitains) implique une coordination des politiques économiques et des orientations d'aménagement pour garantir leur complémentarité.

La diversité des sites de développement économique doit être considérée comme un atout. Chaque territoire dispose d'une capacité à valoriser par ses ressources et ses savoir-faire des domaines d'excellence. Pour ce faire, chaque Scot hiérarchise et localise sur son territoire les sites à même d'accueillir au mieux ce développement dans un souci de complémentarité avec les territoires voisins.

L'ensemble des sites économiques locaux et métropolitains permet la constitution, à l'échelle métropolitaine, d'une offre économique complète à même de « compter » et de « peser » dans la compétition internationale pour peu que les territoires mutualisent progressivement leurs politiques de promotion.

## Coopérer entre territoires autour des Espaces d'interface métropolitains (EIM)

La coordination des politiques de développement économique et des orientations d'aménagement s'avèrent particulièrement nécessaires aux marges des différents Scot. C'est pour quoi il convient de poursuivre les démarches de coopérations engagées entre les territoires de l'aire métropolitaine autour de ces espaces d'interface métropolitains.

## Promouvoir un développement économique adapté à la diversité des territoires

L'aire métropolitaine accueille, par ailleurs, de manière plus diffuse sur l'ensemble du territoire des activités multiples :

- des activités industrielles dont le dynamisme et le potentiel d'innovation ne sont pas négligeables,
- des activités présentes et de proximité au service des habitants.

Ces activités prennent place, de manière préférentielle, en diffus dans le tissu urbain ou dans de petites zones d'activités. Cette économie de proximité constitue un enjeu fort pour un développement économique métropolitain équilibré mobilisant l'ensemble des territoires.

L'agriculture constitue également un moteur économique majeur pour les territoires qu'elle soit de proximité (circuits courts) ou exportatrice. Elle exploite plus de la moitié du foncier de l'aire métropolitaine et constitue à ce titre un secteur économique, porteur de richesse et d'image, à part entière, que les Scot se doivent de valoriser et développer.

## Promouvoir des principes communs en matière d'aménagement commercial

Enfin, les activités commerciales jouent un rôle majeur dans l'organisation et le fonctionnement des territoires. Le poids économique de ce secteur est considérable dans l'économie locale notamment en termes d'emplois.

À travers la charte pour un aménagement commercial durable et de qualité qu'ils ont signée en décembre 2012, les Scot ont souhaité partager des principes communs d'aménagement à faire valoir auprès des opérateurs commerciaux à trois échelles différentes :

- > à l'échelle du territoire, en s'efforçant de recentrer les pôles commerciaux au plus près de la ville et de ses habitants ;
- > à l'échelle de l'opération, en privilégiant les modes de déplacement alternatifs à la voiture et la mixité des fonctions autour de projets plus compacts et plus urbains ;
- > à l'échelle du bâtiment, en améliorant l'architecture, l'intégration paysagère et les performances environnementales des constructions.

D'une façon plus générale, les Scot s'entendent sur la nécessité d'une maîtrise du développement des grandes surfaces périphériques au profit du commerce de centre-ville et de proximité qui correspond à la fois aux attentes des habitants et à la qualité urbaine des villes et des bourgs.

Les élus des Monts du Lyonnais ont défini une stratégie économique qui permettra d'accueillir de l'emploi sur le territoire. Cette stratégie vise à maintenir et à développer les activités de proximité dans chaque village mais également à accueillir des entreprises industrielles dynamiques et innovantes. L'agriculture occupe également une place fondamentale dans ce projet économique. Les orientations commerciales du Scot poursuivent l'objectif de rapprocher les lieux de consommation et les lieux de résidence en orientant le développement du commerce au cœur des villages et des bourgs.

# Une aire métropolitaine structurée par des espaces agricoles et naturels

## Accorder une place aussi importante aux espaces naturels et agricoles qu'aux espaces urbains

Les espaces naturels et agricoles qui représentent plus de 80% du territoire de l'aire métropolitaine constituent une ressource majeure pour ce territoire.

Pour les Scot, la volonté d'attirer de nouvelles populations s'accompagne d'une volonté d'accorder une place aussi importante aux espaces naturels et agricoles qu'aux espaces urbains, considérant qu'ils représentent une richesse essentielle, d'abord au plan économique à travers l'activité agricole, ensuite au plan social à travers leur valeur d'usage (cadre de vie, tourisme, loisirs) pour les habitants de l'aire métropolitaine, enfin au plan environnemental pour la préservation de la biodiversité.

## Soutenir l'activité agricole

La moitié de l'aire métropolitaine est consacrée à l'agriculture. Elle modèle l'espace métropolitain en fonction de la diversité des bassins de production et constitue la base économique de plusieurs territoires.

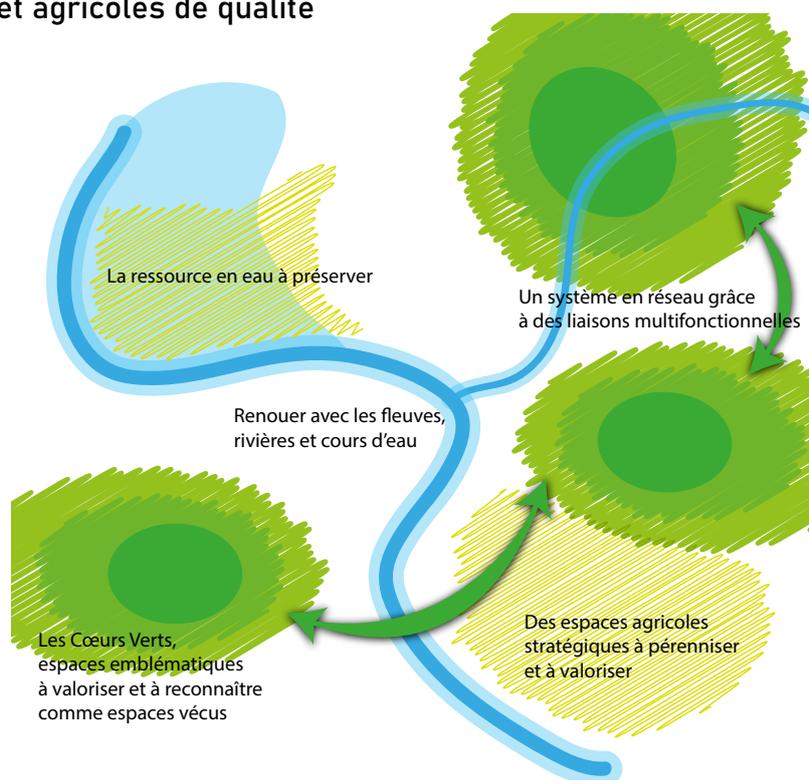
Les Scot s'accordent sur le principe de repositionner l'agriculture comme une filière économique à part entière à même d'exporter ses productions et de répondre aux besoins des habitants dans une logique de circuits courts.

À travers leur choix d'un développement urbain maîtrisé et polarisé, les Scot rendent possible une gestion économe du foncier agricole et apportent leur contribution aux politiques conduites par les collectivités pour préserver le foncier en tant qu'outil de travail et soutenir les projets agricoles de valorisation et de modernisation (PENAP-PAEN).

## Construire une trame verte et bleue

Au-delà de la protection des grands espaces verts métropolitains (le Pilat, les Monts du Lyonnais et du Beaujolais, la Dombes, l'Isle Crémieu, le Bugey, les Monts du Forez et de la Madeleine et les Balmes viennoises et dauphinoises, Miribel Jonage, etc.) et de la valorisation du réseau bleu des fleuves et des rivières pour l'ensemble de ses fonctions écologiques, économiques et récréatives, les Scot s'entendent également pour assurer, en cohérence avec les schémas régionaux en la matière, la mise en réseau des espaces naturels et agricoles, à travers un système de liaisons vertes à finalités écologique (biodiversité), paysagère et fonctionnelle (voies vertes à usage de loisirs).

## Le principe d'un réseau d'espaces naturels et agricoles de qualité



Le territoire des Monts du Lyonnais constitue un vaste espace agricole et naturel, structurant à l'échelle de l'inter-Scot. Les élus souhaitent le protéger, notamment en réduisant fortement la consommation foncière par rapport aux tendances passées. La réduction de l'artificialisation vise à préserver l'activité agricole et à permettre aux exploitations de s'adapter aux changements structurels et conjoncturels.

La trame verte et bleue s'appuie à la fois sur ces espaces agricoles préservés, des espaces de nature reconnus et des espaces de nature plus ordinaires.

## Pilotage de l'élaboration du Scot

Syndicat Mixte du Scot des Monts du Lyonnais, puis Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)

:

CCHL 69 : Communauté de communes Les Hauts-du-Lyonnais, Rhône

CCFL 42 : Communauté de communes de Forez-en-Lyonnais, Loire

CCCL 69 : Communauté de communes Chamousset-en-Lyonnais, Rhône

De 2010 à mi 2014 (début d'élaboration du Scot sans Chazelles-sur-Lyon),

Bureau syndical (14 membres) :

- M. Régis CHAMBE, Président du Syndicat du Scot, Maire de Saint-Martin en Haut (CCHL 69)
- M. Norbert DUPEYRON, 1er Vice-président du Scot, Maire de Chevrières (CCFL 42)
- M. Michel GUILLARME, 2nd Vice-président du Scot, Maire de Sainte-Foy-l'Argentière (CCCL 69)
- M. Patrice CARTERON, Maire de Grammond (CCFL 42)
- M. Bruno CHAZALLET, Maire de Brussieu (CCCL 69)
- M. Pascal FICHET, Maire de Brullioles (CCCL 69)
- Mme Evelyne FLACHER, Maire de Saint-Médard en Forez (CCFL 42)
- M. Philippe GARNIER, Maire de Meys (CCHL 69)
- M. Jean-Claude PICARD, Maire de Duerne (CCHL 69)
- M. André PUPIER, Maire de Virigneux (CCFL 42)
- M. Michel RAMPON, Maire de Longessaigne (CCCL 69)
- M. Paul RONZON, Adjoint au Maire de Aveize (CCHL 69), Président de la CCHL
- M. Bruno THIOILLIER, Adjoint au Maire de Saint-Symphorien-sur-Coise (CCHL 69)
- M. Raymond VIAL, Maire de Les Halles (CCCL 69)

Depuis mi 2014 (fin de l'élaboration du Scot avec Chazelles-sur-Lyon):

Bureau syndical (15 membres) :

- M. Régis CHAMBE, Président du Syndicat du Scot, Maire de Saint Martin en Haut (CCHL 69)
- M. Norbert DUPEYRON, 1er Vice-président du Syndicat du Scot, Maire de Chevrières (CCFL 42),  
Président de la CCFL à partir de mai 2015
- M. Michel GUILLARME, 2nd Vice-président du Scot, Maire de Sainte Foy l'Argentière (CCCL 69)
- M. Philippe BONNIER, Maire de Coise (CCHL 69)
- M. Patrice CARTERON, Maire de Grammond (CCFL 42)
- Mme Evelyne FLACHER, Maire de Saint Médard en Forez (CCFL 42)
- M. Thomas GASSILLOUD, Maire de Saint Symphorien sur Coise (CCHL 69)
- Mme Isabelle GOUBIER, Maire de Les Halles (CCCL 69)
- M. Philippe GARNIER, Maire de Meys (CCHL 69)
- M. Jean-Claude PICARD, Maire de Duerne (CCHL 69), Président de la CCHL
- M. André PUPIER, Adjoint au Maire de Virigneux (CCFL 42)
- M. Michel RAMPON, Adjoint au Maire de Longessaigne (CCCL 69)
- M. Pierre VARLIETTE, Maire de Saint Laurent de Chamousset (CCCL 69)
- M. Michel VENET, conseiller municipal de Brussieu (CCCL 69)
- M. Pierre VERICEL, Maire de Chazelles sur Lyon (CCFL 42), Président de la CCFL jusqu'en mai 2015

2019-2020 (modification du Scot) : Bureau communautaire :

- M. Régis CHAMBE, Président de la CCMDL, Maire de Saint Martin en Haut
- M. Gérard VULPAS, Adjoint au Maire de Sainte Foy l'Argentière
- M. Jean-Claude PICARD, Maire de Duerne
- M. Bernard CHAVEROT, Maire de Montrottier
- M. Jérôme BANINO, Maire de Saint Symphorien sur Coise
- M. Pierre VARLIETTE, Maire de Saint Laurent de Chamousset
- M. Michel BONNIER, Maire d'Aveize
- Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire de Chambost-Longessaigne
- M. Philippe BONNIER, Maire de Coise
- Mme Marie-Charles JEANNE, Maire de Montromant
- M. Jean-Michel CALVI, Adjoint au Maire de Larajasse
- M. Norbert DUPEYRON, Maire de Chevrières
- M. Patrice CARTERON, Maire de Grammond
- M. Jean-Louis CASSE, Adjoint au Maire de Saint-Denis-sur-Coise

## Réalisation du document

Syndicat mixte du Scot des Monts du Lyonnais, puis Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Direction d'études : Régis CHAMBE

Equipe projet :

Hélène Gautron, chef de projet

2012-2013 : Isabel CLAUS, paysagiste

Agence d'urbanisme de Lyon

Direction d'études : Olivier ROUSSEL

Equipe projet :

Karen Mc CORMICK, chef de projet

Thomas RIBIER, chargé d'étude

Laurent GIRARD, chargé d'étude

Agence d'urbanisme de Saint-Etienne

Direction d'études : Ludovic MEYER

Equipe projet :

Christophe RIOCREUX, volet environnemental

Laëtitia BOUETTÉ, volet ZAE et commerce

Ont également contribué à la réalisation du document :

Cartographie : Philippe CAPEL

Maquette : Hervé FAYET, Sandra MARQUES

**Crédits photos**, hors sources citées :

© Syndicat mixte du Scot des Monts du Lyonnais



Communauté de communes  
des **Monts du Lyonnais**

790 allée de Pluvy 69590 POMEYS

04 37 20 13 09

[www.cc-montsdulyonnais.fr](http://www.cc-montsdulyonnais.fr)

une **ingénierie métropolitaine**  
au service des **territoires**



Les Agences d'urbanisme de Lyon  
et de Saint-Etienne ont constitué  
en 2010 un réseau d'ingénierie  
au service des territoires.

La présente publication est issue  
de cette collaboration originale  
au service des acteurs  
de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Agence d'Urbanisme  
de l'aire métropolitaine  
**Lyonnaise**

Tour Part-Dieu/23<sup>e</sup> étage  
129, rue Servient  
69326 Lyon Part-Dieu Cedex 3

Téléphone : 04 81 92 33 00  
Télécopie : 04 81 92 33 10

[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)



Agence d'urbanisme  
de la région stéphanoise

46 rue de la Télématicque  
BP 40801  
42952 Saint-Etienne Cedex 1

Téléphone 04 77 92 84 00  
Télécopie 04 77 92 84 09

[www.epures.com](http://www.epures.com)